

J'entre en 2017-2018 en CPGE 1ère année, je veux rester en CPGE	Dossier allégé disponible sur le site internet Avec pièce à fournir à remettre à votre lycée
Je redouble ma CPGE 1ere année j'abandonne ma cpge et je souhaite m'inscrire en L1 à l'UNS	<p>Si vous étiez déjà inscrit à l'université cette année avec un numéro étudiant : le conseil de classe de fin d'année de votre lycée nous a indiqué votre souhait, nous ferons un laissez passer pour vous inscrire en dématérialisation. C'est ensuite à vous de faire votre inscription depuis votre ENT (Mes infos)</p> <p>Si vous n'étiez pas inscrit à l'université, un dossier d'inscription papier obligatoire 2017/2018 avec toutes les pièces demandées à fournir à la scolarité de sciences avant le 01/09/2017 (dossier page 22 du civ) ainsi que votre certificat d'inscription 2016/2017 en CPGE</p>
J'entre en 2017/2018 en CPGE 2 <sup>ème</sup> année, je veux rester en CPGE	Réinscription sur le site unice.fr en ligne
J'ai validé ma CPGE 1 <sup>ère</sup> année et je souhaite rentrer en L2 à l'UNS	<p>Si j'étais inscrit déjà à l'université cette année et que je respecte le tableau de correspondance (page 21 du civ) votre conseil de classe de fin d'année de votre lycée nous a indiqué votre souhait, nous ferons un laissez passer pour vous inscrire en dématérialisation. C'est ensuite à vous de faire votre inscription depuis votre ENT (Mes infos)</p> <p>Si vous respectez le tableau de correspondance mais que vous n'étiez pas inscrits en 2016/2017 à l'université, vous devez télécharger un dossier d'inscription papier obligatoire 2017/2018 avec toutes les pièces demandées à fournir à la scolarité de sciences avant le 01/09/2017 (dossier page 22 du civ) ainsi que votre certificat d'inscription 2016/2017 en CPGE et vos 60 ects validant votre CPGE 1<sup>ère</sup> année</p> <p>Je ne respecte pas le tableau de correspondance : je dois télécharger un dossier pour la commission de la pédagogie à envoyer avant le 30/06 à la scolarité. Les résultats me seront envoyés par courrier, si je suis admis et que j'étais déjà inscrits à l'université on me fera un laissez passer et je pourrai m'inscrire depuis mon ENT.</p>

	<p>Si je n'étais pas déjà inscrit un dossier d'inscription papier sera envoyé avec la réponse favorable, ainsi que des pièces à fournir. Je devrai rendre le tout avant le 01/09/2017</p>
<p>Je suis étudiant en 2<sup>ème</sup> année CPGE, en 2016/2017, je souhaite abandonner ma CPGE, j'ai obtenu 120 ects (1ère et 2<sup>e</sup> année cpge) et je veux intégrer une L3 à l'UNS</p>	<p>Si j'étais inscrit déjà à l'université cette année et que je respecte le tableau de correspondance (page 21 du civ) votre conseil de classe de fin d'année de votre lycée nous a indiqué votre souhait, nous ferons un laissez passer pour vous inscrire en dématérialisation. C'est ensuite à vous de faire votre inscription depuis votre ENT (Mes infos)</p> <p>Si vous respectez le tableau de correspondance mais que vous n'étiez pas inscrits en 2016/2017 à l'université, vous devez télécharger un dossier d'inscription papier obligatoire 2017/2018 avec toutes les pièces demandées à fournir à la scolarité de sciences avant le 01/09/2017 (dossier page 22 du civ) ainsi que votre certificat d'inscription 2016/2017 en CPGE et vos 60 ects validant votre CPGE 1<sup>ère</sup> année</p> <p>Si je ne respecte pas le tableau de correspondance : je dois télécharger un dossier pour la commission de la pédagogie à envoyer avant le 30/06 à la scolarité. Les résultats me seront envoyés par courrier, si je suis admis et que j'étais déjà inscrits à l'université on me fera un laissez passer et je pourrai m'inscrire depuis mon ENT.</p> <p>Si je n'étais pas déjà inscrit un dossier d'inscription papier sera envoyé avec la réponse favorable, ainsi que des pièces à fournir. Je devrai rendre le tout avant le 01/09/2017</p>
<p>Je suis étudiant en 2<sup>ème</sup> année CPGE, en 2016/2017, je souhaite abandonner ma CPGE, je n'ai pas obtenu (1ère et 2<sup>e</sup> année cpge) et je veux intégrer l'université</p>	<p>L'accès à la L3 n'est pas possible, seul un accès en L2 est envisageable, cf : « J'ai validé ma CPGE 1<sup>ère</sup> année et je souhaite rentrer en L2 à l'UNS.»</p>